



Boxer place de parking

Par Axel46

Bonjour,

J'ai une double place de parking dans le sous sol de mon immeuble (9m de long). J'aimerais boxer une partie de cette place pour y faire un garage dans le fond.

Malheureusement, un garage doit faire 5m minimum de long et la place de parking (la place non boxer) également. Or je n'ai que 9m et non 10m pour pouvoir séparer (sans compter la porte)

Y a-t-il des alternatives pour pouvoir faire un garage et une place de parking avec le problèmes de longueur (et pouvoir à l'avenir revendre mon appartement avec une place de parking et un garage)

Sinon, techniquement, il y aura bien 9m, si on laisse la porte ouverte, pourrais-je vendre toujours en tant que double place de parking en enfilade ?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

La longueur ne permet pas de séparer 2 places de parking.
Soit vous laissez en l'état, soit vous boxez la totalité.

Das tous les cas il vous faut l'accord de l'AG et respecter certaines conditions telles qu'énoncées dans votre règlement de copropriété, s'il y a lieu.

PAR exemple, dans une copropriété que je connais bien, le RDC exigeait l'accord des propriétaires des places limitrophes.

Par Axel46

Bonjour,

Merci pour votre retour, le boxage de tout les copropriétaires à était valider en AG, avec quelques consignes (couleur des portes, épaisseur des murs...)

Malheureusement il est quasi impossible de boxer la totalité. La man?uvre pour rentrer ou sortir serait extrêmement compliquée, si le box vient jusqu'au bout.

Il n'y a donc pas d'autres alternatives ?

Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Vous avez la seule place double en enfilade ?

Par Axel46

Bonjour,

Toutes les places de la résidence sont doubles en enfilade, de ce fait si celui d'en face boxe aussi, la man?uvre sera encore plus compliqué. D'où la complexité si je boxe les 9m

Par yapasdequoi

Doit on en déduire que pour vous garer vous roulez sur les places des autres ?
Encore un parking bien conçu...

Consultez un architecte pour identifier les options.

Mais si celui qui boxe gêne les autres, il va y avoir des litiges sans fin.
Cette autorisation générale par l'AG était particulièrement imprudente.

Par Axel46

Oui c'est cela, entièrement d'accord avec vous.

Merci pour vos réponses